15 mars 2017

 **COMMUNIQUE**

**Un nouveau mandat pour la FFA marqué par le lien entre mixité et performance**

***La Fédération des femmes administrateurs (FFA) se dote d’une nouvelle présidente, la troisième depuis sa création, Agnès Arcier, fondatrice et présidente d’honneur de l’association Administration moderne.***

***Sous son mandat, la Fédération ambitionne de faire reconnaître davantage le lien existant entre la performance des organisations et la mixité à tous les niveaux, notamment dans les instances de gouvernance. Ce lien étant gagé d’une performance durable pour les entreprises moyennes, à l’instar de l’approche que les grandes sociétés cotées développent désormais, cinq ans après le vote de la loi Copé-Zimmermann.***

Les associations fondatrices qui se sont regroupées le 3 juillet 2012 pour créer la Fédération sont les réseaux professionnels de femmes dans les professions des experts-comptables, des avocats, des juristes, des huissiers de justice et des haut fonctionnaires.

La présidence est assurée à tour de rôle par les réseaux fondateurs. Après avoir été exercée par Agnès Bricard, pour les femmes expert - comptables, et Brigitte Longuet, pour les femmes avocates, c’est désormais Agnès Arcier, fondatrice en 1998 et présidente d’honneur de l’association Administration moderne, association interministérielle de femmes haut fonctionnaires, qui assure la présidence de la FFA.

La FFA s’est créée pour accompagner la mise en œuvre de l’objectif de la loi Copé Zimmermann concernant la mixité dans les conseils d’administration et de surveillance, et de son complément concernant les établissements publics dans la loi Sauvadet (article 52).

Comme l’indique Brigitte Longuet au moment de passer la présidence :

« Aujourd’hui les femmes comptent pour 39.6 % de la composition des conseils d’administration du CAC 40 et 38 % pour le SBF 120 au 1er septembre 2016, selon les derniers chiffres d’Ethics and Boards, mais c’est loin d’être le cas pour les ETI. »

La FFA va donc poursuivre sur les deux années qui viennent un travail de conviction auprès des entreprises de l’intérêt économique de s’impliquer dans une vraie mixité, tout en demandant aux pouvoirs publics de bien veiller au respect des obligations légales des entreprises et des établissements publics.